Code de vie

École Clément-Cormier

Notre mission, votre réussite!

Responsabilité – Respect - Rigueur

Au sujet de…	Attentes	Gestes réparateurs ou conséquences
1. La langue		
a) Le français à l'école Loi sur l'éducation: Articles 4(1), 4(2), 4(3) Directive II-3-2 du DSFS	❖ J'utilise le français partout à l'intérieur de l'école, sur le terrain de l'école et lors des sorties éducatives sauf pour ce qui est de l'enseignement de l'anglais langue seconde ou des langues étrangères.	❖ Avertissement ❖ Les cas répétitifs sont référés à la direction
2. Respect, civilité et civisme		
a) Tenue vestimentaire Politique 703 : Milieu propice à l'apprentissage	L'école Clément-Cormier étant une institution publique et scolaire, l'habillement doit donc respecter un code vestimentaire propice à un tel milieu. C'est la responsabilité des élèves et du personnel de l'école de s'habiller en « tenue scolaire » ou propice à un milieu de travail. ❖ **Article qui couvre la tête:** Le port de la casquette, de la tuque, du capuchon ou tout autre couvre-chef est interdit dans l'école sauf exception. Il s'agit aussi ici d'une question de	❖ Rencontre avec l'élève ❖ Les cas répétitifs sont référés à la direction.

	sécurité : en cas d'incident, il est plus facile d'identifier les élèves et les membres du personnel sur les caméras sans couvre-chef. ❖ **Vêtements à caractère vulgaire ou obscène :** La vulgarité n'a pas sa place dans un établissement scolaire. Les vêtements avec des images ou références de substances illicites, des mots et/ou des images vulgaires, obscènes ou pouvant offenser quelqu'un, ou dont les mots et/ou images donnent l'impression de quelque chose de vulgaire ou d'obscène ou pouvant porter offense sont interdits. ❖ **Accessoires dangereux :** Tout accessoire pouvant être jugé dangereux (bracelets avec des pointes ou clous, etc.) est interdit. ❖ **Propreté :** La propreté des vêtements et une bonne hygiène corporelle sont de mise en tout temps.	
b) Démonstrations amoureuses Politique 703 : Milieu propice à l'apprentissage	✪ Je comprends que les manifestations affectueuses **<u>exagérées</u>** sont considérées comme déplacées en des lieux publics et ne peuvent pas être tolérées.	✪ Avertissement ✪ Les cas répétitifs sont référés à la direction.
c) Langage et politesse	✪ J'utilise un langage, verbal et non-verbal,	✪ Avertissement

Politique 703 : Milieu propice à l'apprentissage	qui est approprié et qui fait preuve de respect.	✪ L'élève pourrait être demandé de faire un geste réparateur ✪ Retrait de la classe ✪ Appel à la maison ✪ Suspension interne ou externe
d) Respect des différences Politique 703 : Milieu propice à l'apprentissage	✪ Je respecte les autres et je les traite avec équité.	✪ Avertissement ✪ L'élève doit s'excuser envers la personne en question. ✪ Retrait de la classe ✪ Appel à la maison ✪ Suspension interne ou externe ✪ L'élève sera demander de respecter
e) Matériel	✪ J'arrive en classe avec tout le matériel dont j'ai besoin.	✪ Aller chercher son matériel compte comme un retard. Les cas répétitifs seront
f) Engagement de l'élève	✪ Je m'engage à suivre les 3 valeurs de l'école (Responsabilité, respect et rigueur).	✪ Avertissement ✪ Retrait de la classe ✪ Rencontre avec la direction
g) Honnêteté et intégrité Politique 703 et 311 : Milieu propice à l'apprentissage et Utilisation des TIC	✪ J'assume les conséquences de mes actions. ✪ Je ne fais pas de plagiat. Je respecte les droits d'auteur.	✪ Appel à la maison L'élève doit refaire l'évaluation en question dans une situation structurée et avec une limite de temps.
h) Assiduité (à revoir) Directive II-3-9 du DSFS	* *Voir politique d'absentéisme en annexe.*	
i) Ponctualité Politique 703 : Milieu propice à l'apprentissage	✪ J'arrive à temps à mes cours. ✪ Si j'arrive plus de 5 minutes en retard, je dois me présenter à l'administration pour un billet.	✪ Signer formulaire pour chaque retard ✪ Appel aux parents après le 3e retard dans un cours ✪ Retenue pendant l'heure du midi ou après classe
j) Respect des biens de l'école Loi sur l'éducation, Article 25 Politique 703	✪ Je m'assois sur des chaises ou des bancs. ✪ Je prends soin de mes biens et de ceux des autres. ✪ Je garde tout le matériel scolaire,	✪ Rappel verbal de s'assoir à un lieu convenable. ✪ L'élève doit remplacer le matériel endommagé. ✪ L'élève est responsable de payer pour tout dommage apporté.

	l'équipement et les lieux de l'école en bon état. • Je m'engage à ne pas commettre de vol ni de vandalisme.	• L'élève est responsable de réparer le vandalisme, remplacer ce qui a été volé. • Les cas sévères seront référés à la GRC.
k) Respect des lieux Politique 703 : Milieu propice à l'apprentissage	• Je fais ma part pour garder les lieux propres. • Je ne mange pas et je ne bois pas pendant les heures de classe. (Exception : bouteille d'eau)	• Avertissement • Les cas répétitifs sont référés à la direction.
l) Usage du tabac et vapotage Politique 702 :Écoles sans tabagisme	• Si je fume, je le fais en dehors du terrain de l'école, et ceci inclut la cigarette électronique.	• Avertissement • Les cas répétitifs sont référés à la direction. • L'élève peut perdre le privilège de sortir fumer/vapoter et/ou être suspendu de l'école.
m) Carte étudiante	• Je suis encouragé d'avoir ma carte étudiante en tout temps. Cette carte est utilisée pour emprunter des livres et participer aux activités étudiantes. C'est aussi un moyen de sécurité pour identifier les élèves ainsi que le personnel de l'école Clément-Cormier.	
n) Circulation, sorties et entrées	• J'entre par la porte d'entrée de l'administration. Avant 8 h 30, je peux entrer par la porte près du local d'orientation. • Je sors par la porte de l'administration ou par la porte près du local d'orientation. Les autres sorties sont seulement pour des urgences.	• Avertissement • Les cas répétitifs sont référés à la direction.

o) Casier	✪ Je ne partage ni mon casier ni ma combinaison, sauf lors d'avis contraire de la direction. ✪ Je dois utiliser un cadenas de l'ÉCC	✪ L'école n'est pas responsable des vols. ✪ L'élève est responsable du contenu de son casier.
p) Internet Politique 311 : Utilisation des TIC	✪ J'utilise Internet pour des fins éducatives seulement.	✪ Perte de privilèges, l'élève n'aura plus accès à Internet.
3. Intimidation – Politique 703		
a) Verbale	✪ Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes et je n'encourage personne à le faire.	✪ Avertissement ✪ Appel à la maison ✪ Suspension interne ✪ Perte de privilèges ✪ Suspension externe ✪ Rencontre avec GRC et psychologue ou travailleuse sociale *Chaque cas sera étudié individuellement.*
b) Physique	✪ Je m'engage à ne pas poser des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage personne à le faire.	
c) Sociale	✪ Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs et je n'encourage personne à le faire.	
d) Électronique	✪ Je m'engage à ne pas utiliser les technologies (p. ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes,	

	des menaces ou toute autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage personne à le faire.	
4. Sécurité physique – Politique 703		
a) Agression physique ou sexuelle	✪ Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps. ✪ Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence.	✪ Suspension interne/externe ✪ Perte de privilèges ✪ Rencontre avec la GRC
b) Alcool, drogues ou médicaments	✪ Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites. ✪ Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.	✪ Suspension interne/externe ✪ Perte de privilèges ✪ Rencontre avec la GRC ✪ Retrait de la classe ✪ Appel à la maison ✪ Suspension interne/externe
c) Armes	✪ Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. ✪ Je m'engage à ne pas menacer ou causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet. ✪	✪ Suspension interne/externe ✪ Perte de privilèges ✪ Rencontre avec la GRC

5. Objets apportés de l'extérieur – Politique 703		
a) Téléphone cellulaire et autres appareils électroniques	✪ Je m'engage à utiliser mon téléphone cellulaire et les autres appareils électroniques seulement lorsque mon enseignant me donne la permission pour des fins pédagogiques. ✪ Quand j'écoute de la musique avec mon appareil électronique dans les espaces communs de l'école, je mets un écouteur dans une oreille seulement afin que je puisse entendre les messages d'urgence s'il y a lieu.	Avertissement Référer à la direction 1re fois : perte du téléphone cellulaire ou autres appareils électroniques pour 5 jours pendant la journée scolaire. 2e fois : perte du téléphone cellulaire ou autres appareils électroniques pour 10 jours Cas répétitifs : étude de cas
b) Objet de valeur	✪ Je comprends que l'école m'encourage à garder mes objets de valeur à la maison puisqu'ils risquent d'être volés si je les apporte à l'école.	✪ L'école ne sera pas responsable des objets volés.